



Introduction

**Base juridique**

En vertu de l'article 25 de la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurance privées, l'autorité de surveillance doit publier chaque année un rapport sur la situation des institutions d'assurance privées. Le présent rapport est le 119e et il concerne l'année 2004. Les opinions de l'Office fédéral des assurances exprimées dans ce rapport ne se recouvrent pas nécessairement avec celles des autres offices fédéraux.

Les institutions d'assurance et de réassurance soumises à la surveillance

Au 31 décembre 2004, 208 institutions d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, à savoir 102 assureurs directs suisses et 41 étrangers, ainsi que 65 réassureurs suisses. Pour ce qui est des institutions d'assurance pratiquant l'assurance directe, 27 sont des assureurs vie (dont 3 étrangers) et 116 des assureurs dommages (dont 38 étrangers). Le 31 août 2005, 216 institutions d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, soit 104 assureurs directs suisses et 42 étrangers, ainsi que 70 réassureurs suisses. Parmi les institutions d'assurance directe, 27 sont des assureurs vie (dont 3 étrangers) et 119 des assureurs dommages (dont 39 étrangers).

Le Département fédéral des finances a accordé l'autorisation d'exercer une activité aux nouvelles institutions d'assurance suivantes:

Durant la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2003:

- Sonepar International Re S.A., Petit-Lancy, pour la réassurance dans toutes les branches, le 16.02.2004;
- Quebecor World Insurance S.A., Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 16.02.2004;
- Assurance foreningen Gard, Arendal, Norwegen, pour les assurances accidents et maladie (branches: 1, 2), le 16.02.2004;
- Houston Casualty Company Europe, Madrid, pour l'assurance responsabilité civile générale (branche: 13), le 15.06.2004;
- Signal Iduna Rückversicherungs AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 21.06.2004;
- ASEK Reinsurance AG, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 02.07.2004.

Annonces complémentaires pour la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004:

- Kot Insurance AG, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 08.04.2004;
- Heineken Re AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 22.07.2004.

Durant la période du 1er septembre 2004 au 31 décembre 2004:

- Cardif Assurances Vie, Zürich, pour les assurances vie, maladie et invalidité (branches: 1,4), le 11.11.2004;
- Cardif Allgemeine Versicherung, Zürich, pour l'assurance pertes pécuniaires diverses (branche: 16), le 11.11.2004;
- Sana24, Reinach, pour les assurances accidents et maladie (branches: 1, 2), le 16.12.2004;
- Glacier Reinsurance AG, Freienbach SZ, pour la réassurance dans toutes les branches, le 16.12.2004;
- UF Re, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 24.12.2004.

Durant la période du 1er janvier 2005 au 31 août 2005:

- Club Tourism International, Chur, pour la réassurance dans toutes les branches, le 20.01.2005;
 - UHP Reinsurance AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.04.2005;
 - Sten Met Insurance AG, Zug, pour les assurances incendie, éléments naturels et autres dommages aux biens, responsabilité civile générale et crédit (branches: 8, 9, 13, 14), le 15.04.2005;
 - Stena Insurance AG, Zug, pour l'assurance corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, les assurances incendie, éléments naturels et autres dommages aux biens et l'assurance pertes pécuniaires diverses (branches: 6, 8, 9, 16), le 15.04.2005;
 - Vebego Re, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.05.2005;
 - Intracap Insurance Ltd., Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 30.06.2005;
 - CNA Insurance Company Ltd., Zürich, pour l'assurance responsabilité civile générale (branche: 13), le 01.07.2005;
 - Financial Assurance Company Limited, Brentford GB, pour les assurances vie, maladie et invalidité (branches: 1,4), le 26.08.2005;
- Financial Assurance Company possédait déjà l'agrément pour l'assurance vie; à la suite d'une restructuration au sein du groupe GE, la maison-mère de Financial Assurance Company qui disposait jus-qu'alors d'une autorisation d'exploitation a changé; l'agrément a été octroyé à nouveau car il ne peut pas être transféré.

Les assureurs suivants ont renoncé à leurs agréments et ont été libérés de la surveillance:

Durant la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2003:

- Re Horizon, Zürich, le 30.01.2004;
- Imtech Re AG, Zug, le 09.03.2004;
- The Northern Assurance Company Ltd., London, le 30.06.2004;
- Assurances Mutuelles de France, Chartres, le 22.07.2004.

Annonces complémentaires pour la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004:

- AG Re Compagnie de Réassurances Générales S. A., Fribourg, le 11.06.2004;

Durant la période du 1er septembre 2004 au 31 décembre 2004: Aucune

Durant la période du 1er janvier 2005 au 31 août 2005: Aucune

Fusions:

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2004:

- Alpina Versicherungs-Aktiengesellschaft, Zürich, a fusionné avec Zürich Versicherungs-Gesellschaft, Zürich, le 01.04.2004.

Avec effet rétroactif au 1er juillet 2004:

- La Genevoise, Compagnie générale d'assurances, Genève, a fusionné avec Zürich Versicherungs-Gesellschaft, Zürich, le 17.09.2004.

Ont modifié leur raison sociale:

- Providentia Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft en Schweizerische Mobiliar Lebensversicherungsgesellschaft;
- Euler Trade Indemnity Plc en Euler Hermes UK Plc;
- Turegum Versicherungsgesellschaft AG en Harper Versicherungs AG;
- OM Capital Insurance AG en OMX Capital Insurance AG.

Les caisses-maladie surveillées

Au 31 décembre 2004, l'OFAP surveillait la pratique de l'assurance maladie complémentaire de 57 caisses-maladie; au 31 août 2005, elles étaient encore au nombre de 54.

Au 1er janvier 2004, le domaine d'activité des assurances maladie et accidents a été transféré au sein du Département fédéral de l'intérieur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La surveillance institutionnelle des caisses-maladie incombe depuis le 1er janvier 2004 à l'OFSP.

Le Département fédéral des finances a accordé l'agrément pour l'exercice d'une activité dans l'assurance complémentaire aux caisses-maladie suivantes:

Durant la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004: Aucune

Durant la période du 1er septembre 2004 au 31 décembre 2004:

- Xundheit, Luzern, pour les assurances accidents et maladie (branches: 1, 2), le 15.11.2004.

Durant la période du 1er janvier 2005 au 31 août 2005: Aucune

En 2001, la caisse-maladie Elm a été radiée du répertoire des caisses-maladie disposant de l'agrément pour l'exploitation de l'assurance maladie complémentaire, sans toutefois être libérée de la surveillance. Etant donné que la caisse-maladie Elm a l'intention de reprendre une activité dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire à partir de 2005, elle figure dès lors à nouveau dans le répertoire établi à la date du 31 août 2005 qui figure à la fin du présent rapport.

Les caisses-maladie suivantes ont renoncé à leurs agréments et ont été libérées de la surveillance:

Durant la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2004:

- Helsana Versicherungen AG, Zürich, le 27.01.2004; son portefeuille d'assurances maladie complémentaires avait déjà été transféré auparavant à Helsana Zusatzversicherungen AG, Zürich.

Durant la période du 1er septembre 2004 au 31 décembre 2004: Aucune.

Durant la période du 1er janvier 2005 au 31 août 2005:

- Provita Gesundheitsversicherungen, Winterthur, le 07.03.2005; son portefeuille d'assurances maladie complémentaires a été transféré le 07.03.2005 à ProVAG Versicherungen AG, Winterthur.

Fusions:

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2005:

- Natura Caisse de santé, Mutualité Assurances, ainsi que Futura Caisse-maladie et accidents, toutes trois à Martigny, ont fusionné avec Mutuel Assurances (auparavant Mutuelle Valaisanne), Martigny, et seule cette dernière subsiste.

Ont modifié leur raison sociale:

- Caisse-maladie Chemins de fer du Jura en Natura assurances.ch;
- Krankenkasse Visp und Umgebung en Sodalıs Krankenversicherer.

**Aperçu**

Vue d'ensemble de la structure, ainsi que des mouvements survenus dans l'année 2004 dans le réseau des institutions d'assurance surveillées par l'OFAP (tableau 1).

A la fin de ce rapport figure la liste établie au **31 août 2005** des 216 institutions d'assurance et de réassurance privées qui sont soumises à la surveillance de l'OFAP, ainsi que des 53 caisses-maladie qui demeurent sous la surveillance de l'OFAP concernant la pratique de l'assurance maladie complémentaire.

Tableau 1

Type d'institution d'assurance	Nombre au 01.01.2004	Δ	Nouvelles autorisations	Libérées de la surveillance	Nombre au 31.12.2004
<i>Suisses:</i>					
Vie	24				24
Dommages	79	-1	Sana24	Alpina, Fusion avec Zürich Versicherungen Genfer, Fusion avec Zürich Versicherungen	78
Réassurance	21	+1	Signal Iduna Glacier Re	AG Re	22
Captives	39	+4	Sonepar International Re Quebecor World KOT Re Asek Re Heineken Re UF Re	Re Horizon Imtech Re	43
<i>Succursales vie:</i>					
Britanniques	1				1
Françaises	1	+1	Cardif Leben		2
<i>Succursales dommages:</i>					
Belges	4				4
Britanniques	10	-1		Northern	9
Danoises	1				1
Allemandes	8				8
Françaises	4		Cardif Allgemeine	Assurance Mutuelle de France	4
Irlandaises	2				2
Luxembourgeoises	1				1
Hollandaises	1				1
Suédoises	2				2
Espagnoles	1	+1	Houston Casualty		2
Norvégiennes	-	+1	Assuranceforeningen Gard		1
Guernsey	2				2
Bermudas	1				1
Total intermédiaire	202	6			208
<i>Caisses maladie</i>	57		Xundheit	Helsana KK	57
Total	259	6			265

Résumé des résultats

Nombre d'institutions d'assurance soumises à la surveillance

Sur les 27 institutions d'assurance vie soumises à la surveillance de l'OFAP au 31 août 2005, trois sont des succursales d'institutions d'assurance étrangères. Les 27 institutions d'assurance vie sont toutes soumises à la surveillance ordinaire de l'OFAP.

L'institution de la surveillance simplifiée a été supprimée à fin 2003. La Caisse d'assurance de la Fédération suisse des cheminots a passé sous la surveillance ordinaire au 1er janvier 2004. Du 1er septembre 2004 au 31 août 2005, le nombre des assureurs vie soumis à la surveillance a augmenté avec une succursale d'un assureur vie français.

En ce qui concerne les institutions d'assurance dommages, 3 assureurs avec siège en Suisse et 2 ayant leur siège à l'étranger se sont ajoutés depuis le 1er septembre 2004. Une institution d'assurance dommages avec siège en Suisse a disparu du marché en raison d'une fusion. Par conséquent, l'effectif net a augmenté de 4, passant de 115 à 119 et comprenait, au 31 août 2005, 80 assureurs dommages suisses, 35 assureurs dommages ayant leur siège dans un Etat de l'Union européenne, un assureur ayant son siège dans l'espace économique européen et 3 assureurs dommages dont le

siège est situé dans un Etat tiers (Commonwealth et outre-mer) (tableau 2).

Au 31 août 2005, 70 institutions de réassurance étaient en possession de l'agrément délivré par le Département fédéral des finances, à savoir 22 réassureurs professionnels et 48 sociétés captives de réassurance.

Au cours de la période du 1er septembre 2004 au 31 août 2005, 7 agréments ont été octroyés, un à un réassureur professionnel et 6 à des sociétés captives de réassurance. Pour la période précédente, les agréments de 2 sociétés captives de réassurance et la libération d'un assureur professionnel de la surveillance ont été annoncés après-coup.

Il faut en outre tenir compte du fait que les institutions de réassurance ayant leur siège à l'étranger ne sont pas soumises à la surveillance suisse.

Nous avons poursuivi en 2004 l'observation de la concentration des assureurs directs actifs sur le marché suisse de l'assurance et pouvons nous référer maintenant déjà à une période d'observation de 9 ans (1996 à 2004). Comme mesure des parts de marché, nous nous sommes basés sur le volume des primes brutes (tableau 3).

Tableau 2

Assureurs	Assureurs vie		Assureurs dommages		Réassureurs		Total	
	2004 ¹	2005 ²	2004 ¹	2005 ²	2004 ¹	2005 ²	2004 ¹	2005 ²
Assureurs avec siège en Suisse	24	24	78	80	62	70	164	174
Assureurs avec siège à l'étranger	2	3	37	39	—	—	39	42
Total	26	27	115	119	62	70	203	216

¹ Etat: 31.8.2004; ² Etat: 31.8.2005

Tableau 3

	1996	2000	2001	2002	2003	2004	Croissance du marché 1996-2004
Assureurs vie							
Nombre d'acteurs sur le marché	31	30	29	26	26	27	-12.9%
Primes brutes en mio. de CHF	27'523	31'738	33'426	34'802	32'311	30'358	+10.3%
Assureurs dommages							
Nombre d'acteurs sur le marché	91	112	115	116	116	116	+27.5%
Primes brutes en mio. de CHF	12'927	15'587	17'330	18'252	19'273	20'306	+57.1%



Le nombre des assureurs vie s'est stabilisé depuis 2002, comme celui des assureurs dommages. Dans ce contexte, nous avons compté tous les assureurs vie et dommages autorisés à exploiter des affaires d'assurance en Suisse, même s'ils n'avaient pas eu d'affaires comptabilisées durant l'année d'observation. Le volume des primes brutes des assureurs vie a diminué pour la deuxième année consécutive par rapport à l'année précédente (-6%). Celui des assureurs dommages est en augmentation constante depuis 1996 (+5.4%). Il serait prématuré de déduire ce tableau que, par rapport à l'année précédente, la concentration a diminué pour les assureurs vie et qu'elle a augmenté pour les assureurs dommages. Au contraire, la concentration peut être mesurée de préférence à l'aide des données individuelles. Nous utilisons à cet effet la mesure de concentration de Herfindahl.¹

Nos mesures ont donné les résultats suivants (tableau 4).

Tableau 4

Mesure de la concentration ²	1996	2000	2001	2002	2003	2004
Assureurs vie						
Selon Herfindahl en %	11.82%	14.96%	14.98%	15.19%	14.11%	13.89%
En unités de calibrage	6.9	5.5	5.5	5.4	5.8	5.9
Assureurs dommages						
Selon Herfindahl en %	9.18%	8.29%	7.09%	7.46%	7.41%	7.62%
En unités de calibrage	8.8	9.8	11.5	10.9	11.0	10.7

L'on peut déduire du tableau 4 que la concentration chez les assureurs vie a augmenté entre 1996 et 2002 (de 3.37 points de pourcentage, de 11.82% à 15.19%), avant de reculer (de 1.3 point de pourcentage à 13.89%) et se situe maintenant à 6 unités de calibrage. La concentration pour les assureurs dommages a évolué de manière parfaitement opposée. Elle a diminué entre 1996 et 2001 (de 2.09 points de pourcentage, de 9.18% à 7.09%). En 2002, elle a augmenté de 0.37 point de pourcentage. Depuis lors, la concentration oscille aux environs de 7.5%, ce qui correspond approximativement à 11 unités de calibrage. Les fusions de l'année 2002 dans le secteur de l'assurance vie n'ont provoqué qu'une modeste augmentation de la concentration. Les tendances constatées depuis 1996 ne se sont plus poursuivies à partir de 2002: pour les assureurs vie, il y a eu un

renversement de tendance (diminution de la concentration de 5.4 à 5.9 unités de calibrage), alors qu'elle a stagné pour les assureurs dommages, à environ 11 unités de calibrage.

Si l'on tient compte en outre de l'appartenance d'assureurs surveillés à des groupes d'entreprises, la tendance déjà observée se confirme à un niveau plus élevé: pour 2001, la concentration pour les assureurs vie, avec un taux de 16.73%, se situait aux alentours de 5 unités de calibrage, pour les assureurs dommages avec 8.63%, aux environs de 9 unités de calibrage. Depuis lors, le mouvement de concentration a stagné, aussi bien pour les assureurs vie (16.71% en 2002, 15.79% en 2003, 16.46% en 2004), que pour les assureurs dommages (8.51% en 2002, 8.61% en 2003, 8.40% en 2004) dans le cadre des valeurs déjà observées en 2001.

L'on peut se poser la question suivante: quelle est la mobilité de la concentration du marché mesurée? Il ne s'agit pas seulement de savoir comment la concentration croît ou décroît, mais si de grands assureurs sont devenus petits ou si de petits assureurs sont devenus grands et si de nouveaux fournisseurs sont apparus sur le marché ou si d'anciens ont disparu. Nous reviendrons ultérieurement sur la question de la mesure de tels phénomènes.

¹ **Mesure de la concentration de Herfindahl**
(selon Arthur Vogt & János Barta, The Making of Tests for Index Numbers, chapitre 7.2.3):

$$\sum_{i=0}^n \left(\frac{x_i}{\sum_{k=0}^n x_k} \right)^2$$

n: Nombre d'acteurs sur le marché
xi: Total des primes brutes de l'assureur no i

Tableau avec indication du calibrage de cette mesure de concentration:

Colonne a: Nombre d'acteurs qui se partagent 90% du marché entre eux, à parts égales

Colonne b: Concentration en %

Tableau 5

a	b	a	b	a	b
1	81.0%	6	13.5%	11	7.4%
2	40.5%	7	11.6%	12	6.8%
3	27.0%	8	10.1%	13	6.2%
4	20.3%	9	9.0%	14	5.8%
5	16.2%	10	8.1%	15	5.4%

Tableau 4

² Mesure de la concentration sur la base des tableaux AL01A (Affaires suisses directes vie) et AS08A (Affaires suisses directes dommages) des années concernées.



Effectif du personnel des institutions d'assurance

Les indications sur le nombre de collaborateurs comprennent le service interne et le service externe. De 2003 à 2004, l'effectif total du personnel des institutions d'assurance privées a diminué pour la deuxième année consécutive, à savoir de 2'138 unités (-5.1%), passant de 42'246 à 40'108. Pour ce qui est de l'effectif du personnel des assureurs vie, il a augmenté de nouveau, pour la première fois depuis l'année 2000, et cela de 649 unités

(+6.5%), alors que les effectifs du personnel des assureurs dommages (-2'589 unités, c'est-à-dire -9.1%) et des réassureurs (-198 unités, soit -5.1%) ont subi de fortes diminutions (tableau 6). Toutefois, l'augmentation pour les assureurs vie doit être relativisée car 10 des 13 plus grands assureurs vie sont réunis avec un assureur dommages dans le cadre d'une holding et qu'ainsi la distinction entre les assureurs vie et les assureurs dommages ne peut pas être opérée de manière absolument claire.

Tableau 6

Année ¹	Assureurs vie	Assureurs dommages	Réassureurs	Total
1996	12'093	28'841	2'578	43'512
1997	10'540	28'569	2'782	41'891
1998	11'360	25'389	2'843	39'592
1999	10'707	27'081	2'937	40'725
2000	12'341	26'784	3'344	42'469
2001	11'730	25'801	3'515	41'046
2002	11'174	28'617	3'806	43'597
2003	10'039	28'341	3'866	42'246
2004	10'688	25'752	3'668	40'108

¹ Etat: fin d'année



Recettes de primes des institutions d'assurance privées en Suisse

Les primes brutes émises en 2004 pour l'ensemble des affaires suisses directes ont diminué de 1.8% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 50.7 milliards de francs. Cette diminution provient en particulier de l'assurance sur la vie qui a connu un recul (-6.1%) pour la deuxième année consécutive (tableau 8).

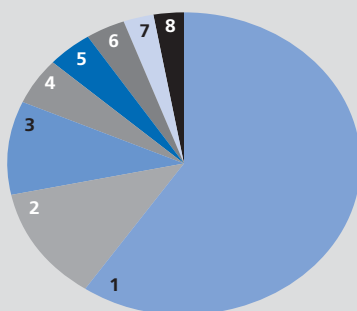
Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, le volume des primes est en diminution de 6.6%;

alors que dans les affaires en assurance individuelle, la diminution est de 9.6%. Le recul des primes est fortement influencé par un ralentissement des affaires à primes uniques (-11.3%). Les revenus des polices à primes périodiques dans la prévoyance professionnelle et dans le 3e pilier sont restés stables. Dans l'assurance non vie, on constate une augmentation du volume des primes de 5.3% qui s'explique par des adaptations de primes et des transformations dans le marché des assureurs maladie. Le marché de l'assurance non vie est dominé par l'assurance maladie qui constitue 30.4% des primes (12.2% de l'ensemble des primes, figure 7). Le volume de primes de l'assurance maladie a augmenté de 11.3%. Il convient tout d'abord de noter que les indications figurant dans le tableau ci-dessous ne concernent que les assureurs privés exploitant la branche maladie, à l'exclusion des caisses maladie. L'augmentation du volume des primes s'explique comme suit: jusqu'en 2003, un important acteur du marché (plus de 300 millions de francs de primes) exploitait l'assurance maladie privée par une caisse maladie. Dès 2004, cette branche est exploitée par une société d'assurance privée nouvellement créée. Une autre caisse maladie importante a procédé de même au milieu de l'année 2003; les primes 2003 du nouvel assureur privé ne représentaient donc qu'une demi année. Le reste de l'augmentation est expliqué par le renchérissement typique de cette branche.

Figure 7

Recettes de primes des institutions d'assurance privées en Suisse. En 1000 de CHF.

1 Vie	30'234'891	59.68%
2 Maladie	6'202'352	12.24%
3 Véhicules automobiles	4'976'707	9.82%
4 Accidents	2'591'109	5.11%
5 Dommages aux biens	2'073'439	4.09%
6 Responsabilité civile	1'872'965	3.70%
7 Incendie/éléments naturels	1'376'512	2.72%
8 Autres ¹	1'333'907	2.64%



¹ Autres:

Assurance maritime, aérienne et transport, CHF 493'291, 0.97%;
Pertes pécuniaires diverses et assistance, CHF 384'130, 0.76%;
Protection juridique, CHF 280'330, 0.55%;
Crédit et caution, CHF 176'156, 0.35%

Tableau 8

Branches d'assurance	Primes brutes émises en 1000 de CHF		Variation en %		Part des branches au total en %	
	2003	2004	2002/2002	2003/2004	2003	2004
Vie	32'181'473	30'234'891	-7.09	-6.05	62.39	59.68
Accidents	2'553'548	2'591'109	+1.35	+1.47	4.95	5.11
Maladie	5'574'383	6'202'352	+3.80	+11.27	10.81	12.24
Assurance de véhicules automobiles	4'731'992	4'976'707	+6.97	+5.17	9.17	9.82
Assurance maritime, aérienne et transport	466'488	493'291	+0.01	+5.75	0.90	0.97
Responsabilité civile	1'867'449	1'872'965	+15.73	+0.30	3.62	3.70
Incendie et éléments naturels	1'389'377	1'376'512	+9.83	-0.93	2.69	2.72
Dommages aux biens	2'064'062	2'073'439	+2.28	+0.45	4.00	4.09
Crédit et caution	184'503	176'156	+7.12	-4.52	0.36	0.35
Protection juridique	267'820	280'330	+7.13	+4.67	0.52	0.55
Pertes pécuniaires diverses et assistance	302'717	384'130	+2.75	+26.89	0.59	0.76
Total	51'583'812	50'661'882	-2.73	-1.79	100.00	100.00

Paielements des institutions d'assurance privées pour les sinistres des affaires suisses

Les montants payés bruts pour les cas de sinistres, affaires suisses directes, se sont élevés à 26.4 milliards de francs; cela signifie une diminution globale d'environ 2%.

Les paiements concernant l'assurance directe sur la vie se sont élevés en 2004 à 13.8 milliards de francs (diminution de 6%), alors que les paiements dans l'assurance directe non vie ont représenté 12.7 milliards de francs, soit une augmentation de 2.8%.

La diminution des paiements dans l'assurance sur la vie provient du fait qu'une quantité importante de polices à prime unique était arrivée à échéance en 2003. Elles avaient été conclues en 1998, juste avant l'entrée en vigueur du droit de timbre fédéral. Cet effet n'a évidemment pas été observé en 2004.

En assurance non vie, la branche d'assurance maritime, aérienne et transport a vu une augmentation des paiements de 106%. La raison se trouve dans un sinistre survenu en 1998 (disparition d'une cargaison de pétrole) et pour lequel deux assureurs suisses ont dû supporter en 2004 un montant brut total de 171.4 millions de francs. La branche incendie et éléments naturels a de nouveau connu une évolution favorable avec un recul des paiements de 28%.

Le taux de sinistralité brute est obtenu par le rapport entre les paiements pour sinistres et les primes émises. En 2004, l'assurance maritime, aérienne et transport a connu le taux le plus élevé (91.7%) pour les raisons expliquées plus haut. Viennent ensuite l'assurance maladie (72.1%) et l'assurance des véhicules automobiles (67.9%). Le taux le plus bas est obtenu par l'assurance crédit et caution (30.2%).

Figure 9

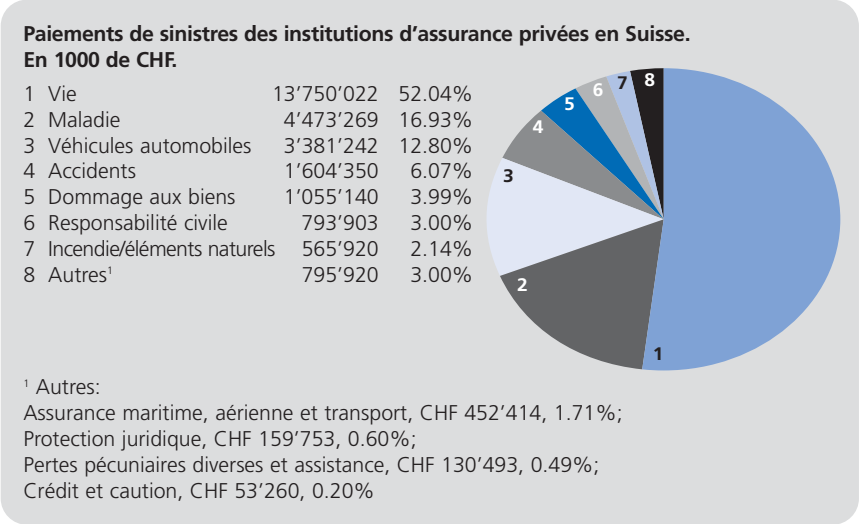


Tableau 10

Branches d'assurance	Sinistres payés en 1000 de CHF		Variation en %		Part des branches au total en %	
	2003	2004	2002/2003	2003/2004	2003	2004
Vie	14'623'565	13'750'022	+2.28	-5.97	54.27	52.04
Accidents	1'623'966	1'604'350	+8.96	-1.21	6.03	6.07
Maladie	4'252'762	4'473'269	+3.82	+5.19	15.78	16.93
Assurance de véhicules automobiles	3'150'784	3'381'242	+3.66	+7.31	11.69	12.80
Assurance maritime, aérienne et transport	219'344	452'414	+1.63	+106.26	0.81	1.71
Responsabilité civile	871'187	793'903	-28.90	-8.87	3.23	3.00
Incendie et éléments naturels	785'297	565'920	-6.62	-27.94	2.91	2.14
Dommages aux biens	1'049'300	1'055'140	+2.12	+0.56	3.89	3.99
Crédit et caution	81'524	53'260	+0.93	-34.67	0.30	0.20
Protection juridique	153'100	159'753	+6.16	+4.35	0.57	0.60
Pertes pécuniaires diverses et assistance	134'768	130'493	-11.51	-3.17	0.57	0.49
Total	26'945'597	26'419'766	+1.26	-1.95	100.00	100.00

**Provisions techniques****Assureurs vie**

Le total des provisions techniques p.p.c.¹ a diminué de 1.6% durant l'exercice et a ainsi atteint le niveau de 2002. La diminution s'explique en premier lieu par la diminution des provisions mathématiques dans la prévoyance professionnelle consécutive, chez quelques assureurs, au transfert du risque de placement à des fondations collectives autonomes ou semi-autonomes. Etant donné que dans le même temps les primes acquises ont diminué de 8.3%, le taux de provisions (provisions techniques p.p.c.¹ en pour cent des primes acquises) a augmenté de 696 à 748 (tableau 11).

En 2003, pour la première fois au cours de toute la période d'observation, les prestations d'assurance octroyées (y.c. les rachats) ont été supérieures aux primes encaissées. Cet excédent de prestations a fortement augmenté en 2004 (2003: 0.6%, 2004: 9.7%).

Les provisions pour les assurance vie liées à des participations ont augmenté de 14.1% durant l'exercice (année précédente +10.3%).

¹ p.p.c. = pour propre compte

Tableau 11

Assureurs vie	1997 en % ¹	1998 en % ¹	1999 en % ¹	2000 en % ¹	2001 en % ¹	2002 en % ¹	2003 en % ¹	2004 en % ¹	2004 en 1000 de CHF
Report des primes	519.8	514.1	598.6	616.9	604.9	613.8	625.5	667.2	246'764'188
provisions mathématiques									
Parts d'excédents créditées aux assurés	16.9	16.4	19.0	16.7	16.5	16.4	15.3	15.1	5'579'708
Provision pour sinistres à régler pour propre compte	3.6	2.9	3.8	4.4	4.6	4.8	5.1	5.5	2'040'565
Provision pour participations aux excédents et ristournes	14.7	15.8	18.2	19.7	18.2	9.6	10.1	10.2	3'790'091
Autres provisions	12.3	11.3	16.4	15.4	11.3	9.2	10.6	12.7	4'709'610
Provisions techniques de l'assu- rance vie liée à des participations	8.2	13.0	20.1	25.1	27.6	26.7	29.6	36.9	13'634'742
Total	575.5	573.5	676.1	698.2	683.1	680.5	696.2	747.6	276'518'904

¹ En % des primes acquises

Tableau 12

Assureurs dommages	1997 en % ¹	1998 en % ¹	1999 en % ¹	2000 en % ¹	2001 en % ¹	2002 en % ¹	2003 en % ¹	2004 en % ¹	2004 en 1000 de CHF
Report de primes, provisions mathématiques	38.0	35.0	40.7	37.7	37.0	33.6	31.2	35.3	13'832'928
Provision pour sinistres à régler p.p.c., prov. de fluctuation y compris	173.0	169.4	178.1	167.3	150.9	142.5	140.3	131.5	51'587'294
Provision pour participations aux excédents et ristournes	2.4	2.7	2.9	3.0	2.4	2.3	3.1	3.6	1'408'097
Autre provisions	15.3	19.3	22.2	28.6	17.0	12.6	13.0	14.1	5'541'158
Total	228.7	226.4	243.9	236.6	207.3	191.0	187.6	184.5	72'369'477

¹ En % des primes acquises



Assureurs dommages

L'évolution des provisions techniques dans l'ensemble des affaires des assureurs non vie suisses est présentée dans le tableau 12. En chiffres absolus, les provisions techniques ont augmenté de 2.9%. Cette augmentation est nettement inférieure à celle observée en 2003 par rapport à 2002, elle était alors de 8.8%. En 2004, la croissance des provisions est inférieure à celle des primes acquises, laquelle se monte à 4.6%. En conséquence, le taux des provisions par rapport aux primes est en baisse et se situe à 184.5%, contre 187.6% en 2003. On observe d'ailleurs une diminution du taux des provisions techniques pour la cinquième année consécutive. Comparé à l'évolution observée entre 2000 et 2002, on peut dire que le niveau des provisions techniques est plutôt stable depuis deux ans.

Dans le détail, on observe que seule la provision pour sinistres à régler p.p.c.¹ (y compris prov. de fluctuation) a connu une diminution tant au niveau du chiffre absolu (-1.9%) que du taux de provision technique (de 140.3% à 131.5%). Cette provision représente 71% de l'ensemble des provisions techniques. La provision qui a le plus augmenté est la provision pour participation aux excédents et ristournes (+21.5%), suivi du report de primes et provisions mathématiques (+18.1%).

Réassureurs

Le tableau 13 montre l'évolution du taux de provisions techniques des réassureurs (provisions techniques p.p.c.¹ en % des primes acquises). Les provisions techniques p.p.c.¹ s'élèvent à 71.2 milliards de francs à fin 2004. Les provisions augmentent fortement par rapport à l'année précédente. Elles augmentent de 14.2%. En comparaison, les primes croissent seulement de la moitié (+6.6%). L'augmentation représente 32.5% (année précédente 17.6%) des primes acquises et influence considérablement le résultat des réassureurs. Les provisions mathématiques et les provisions pour sinistres enregistrent le même pourcentage d'augmentation. A fin 2004, le taux de provisions techniques s'élève à 261.2%; les provisions pour sinistres (par rapport aux primes acquises) représentent 168.1% et les provisions mathématiques (par rapport aux primes acquises) 84.4%. Il convient de souligner que les provisions mathématiques par rapport aux primes acquises ont plus que doublé depuis 1997. L'évolution du taux des provisions pour sinistres est différente. Il atteint sa valeur maximum de 250.8% à fin 2000 et oscille aux environs de 162% durant les années 2001–2004. La catégorie „Autres provisions“ et la provision pour participation aux excédents et ristournes sont insignifiantes pour la réassurance et ne représentent que 3% du total des provisions.

Tableau 13

Réassureurs	1997 en % ¹	1998 en % ¹	1999 en % ¹	2000 en % ¹	2001 en % ¹	2002 en % ¹	2003 en % ¹	2004 en % ¹	2004 en 1000 de CHF
Report de primes, provisions mathématiques	41.2	43.8	44.9	54.5	55.5	79.4	79.1	84.4	23'000'421
Provision pour sinistres à régler p.p.c., prov. de fluctuation y compris	187.5	179.3	241.4	250.8	158.5	167.0	157.2	168.1	45'815'816
Provision pour participations aux excédents et ristournes	0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.6	0.5	136'171
Autre provisions	16.3	14.7	44.7	41.3	19.9	6.7	6.8	8.2	2'222'712
Total	245.1	237.8	331.0	346.8	234.1	253.4	243.7	261.2	71'175'120

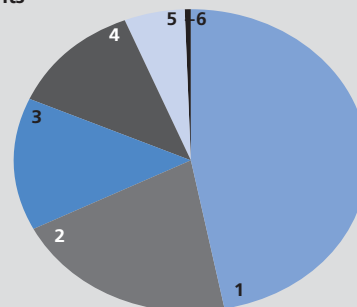
¹ En % des primes acquises



Figure 14

Répartition du revenu financier 2004 par catégorie de placements en milliers de CHF.

1 Titres à revenu fixe ¹	8'858'922	47.1%
2 Placements dans des entreprises liées ²	3'839'303	20.4%
3 Autres créances ³	2'657'894	14.1%
4 Terrains et constructions	2'313'932	12.3%
5 Prêts hypothécaires	1'029'443	5.5%
6 Placements de capitaux pour les assurances vie liées ⁴	100'666	0.5%



¹ Titres à revenu fixe, prêts représentés par un titre;

² Placements dans des sociétés liées: participations et actions propres; actions et parts dans des fonds communs de placements;

³ Prêts sur polices, créances des affaires d'assurance, dépôts à terme et autres placements, dépôts auprès des institutions d'assurance cédantes;

⁴ Placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations

Tableau 15

Année 2004	Assureurs vie			Assureurs dommages		
	Montant des placements	Revenu	Revenu du montant des placements	Montant des placements	Revenu	Revenu du montant des placements
	en 1000 de CHF		en %	en 1000 de CHF		en %
1 Terrains et constructions	28'657'824	1'788'636	6.24	6'173'363	414'743	6.72
2 Placements dans des sociétés liées, participations et actions propres	14'687'451	a)	a)	38'858'237	a)	a)
3 Actions et parts dans des fonds communs de placement	24'208'838	1'076'481	2.77	6'838'214	1'347'510	2.95
4 Titres à revenu fixe	140'536'811	b)	b)	39'666'808	b)	b)
5 Prêts représentés par un titre et créances inscrites dans des livres de dettes publiques	19'991'599	6'301'397	3.93	2'707'452	1'712'679	4.04
6 Prêts hypothécaires	23'783'280	915'822	3.85	3'204'665	96'336	3.01
7 Prêts sur polices, créances des affaires d'assurance	6'507'851	c)	c)	6'055'340	c)	c)
8 Dépôts à terme et autres placements	17'345'791			4'113'363		
9 Dépôts auprès des institutions d'assurance cédantes	352'777			5'678'118		
10 Autres créances	1'394'897	514'808	2.01	3'038'540	477'109	2.53
11 Placements de capitaux pour les assurances-vie liées à des participations	14'243'795	100'666	0.71	–	–	–
12 Total de placements	291'710'914	10'697'810	3.67	116'334'100	4'048'377	3.48
13 Total du bilan	302'845'611	–	–	123'925'049	–	–

Légende: a) Revenus et pourcentages en commun pour les lignes 2 et 3; b) Revenus et pourcentages en commun pour les lignes 4 et 5; c) Revenus et pourcentages en commun



Principaux postes de l'actif

Les titres à revenu fixe/prêts représentés par un titre et créances inscrites dans des livres de dettes publiques (figure 14, tableau 15), notamment en raison de l'évolution stable sur l'ensemble de l'exercice des marchés des actions, ont continué à renforcer leur position dominante dans les catégories de placements, avec une part de 44.8% (année précédente 43.6%), ce qui ne doit pas être considéré comme allant de soi étant donné le recul du niveau de l'intérêt à long terme.

La part des actions et part dans des fonds communs de placement/placements dans des sociétés liées, participations et actions propres n'a augmenté que de manière insignifiante, à 22.3% (année précédente 22.2%).

Viennent ensuite, avec un écart relativement élevé, les catégories de placements terrain et construction/prêts hypothécaires, qui représentent ensemble cependant 12.7% (année précédente 13.4%), puis les autres catégories dans l'ordre suivant: dépôts à terme, autres placements, prêts sur polices, créances des affaires d'assurance et autres créances avec des parts située entre 5.1% et 1.2% de l'ensemble des placements de capitaux.

Globalement, les revenus de l'exercice sous revue ont diminué, avec un rendement de 3.68% par rapport aux 4.13% de l'exercice précédent, ce qui est dû notamment à la tendance à la baisse du niveau à long terme de l'intérêt. Ce sont les terrains et constructions qui continuent à fournir les rendements les plus élevés avec 6.26% (année précédente 6.49%), suivis des titres à revenu fixe/prêts représentés par un titre et créances inscrites dans des livres de dettes publiques avec 3.87% (année précédente 4.03%). Le rendement sensiblement plus faible pour les placements dans des sociétés liées, les participations et les actions propres/actions et parts des fonds communs de placement de 3.37% (année précédente 5.2%) est dû principalement au recul des versements de dividendes.

Réassureurs			Total		
Montant des placements	Revenu	Revenu du montant des placements	Montant des placements	Revenu	Revenu du montant des placements
en 1000 de CHF		en %	en 1000 de CHF		en %
2'159'730	110'553	5.12	36'990'917	2'313'932	6.26
	a)	a)		a)	a)
20'607'013			74'152'701		
8'776'992	1'415'312	4.82	39'824'044	3'839'303	3.37
	b)	b)		b)	b)
26'076'305			206'279'924		
0	844'846	3.24	22'699'051	8'858'922	3.87
684'073	17'285	2.53	27'672'018	1'029'443	3.72
	c)	c)		c)	c)
10'339'904			22'903'095		
4'350'424			25'809'578		
27'994'562			34'025'457		
1'581'809	1'665'977	3.76	6'015'246	2'657'894	2.99
–	–	–	14'243'795	100'666	0.71
102'570'812	4'053'973	3.95	510'615'826	18'800'160	3.68
109'123'235	–	–	535'893'895	–	–

pour les lignes 7, 8, 9 et 10

**Capitaux propres après répartition du résultat**

Les capitaux propres après répartition du résultat ne contiennent pas de différences d'évaluation (réserves tacites) sur les capitaux placés des sociétés surveillées. N'est pas non plus pris en considération l'éventuel capital étranger avec caractère de fonds propres (capital hybride) de certaines sociétés, acquis pour améliorer la base de fonds propres. Il s'agit ainsi du capital propre déclaré, diminué des distributions de bénéfices effectuées en 2005 sous forme de dividendes ou de remboursement du capital. Comme en 2003, les **capitaux propres après répartition du bénéfice ont globalement augmenté pour les trois secteurs d'assurance principaux**, de manière sensible à nouveau, à savoir de 4.9% passant de 38.8 milliards de francs à fin 2003 à 40.7 milliards de francs à fin 2004. Les bénéfices distribués ont également augmenté, soit de 1.3 milliard de francs à 1.5 milliard de francs ou 13.1%.

Les **assureurs vie** surveillés ont enregistré le pourcentage de croissance le plus fort. Les capitaux propres ont augmenté de 17.5%, passant de 5'664 millions de francs à 6'653 millions de francs. L'augmentation est influencée principalement par les bénéfices conservés. Le taux de distribution a augmenté fortement et s'élève à environ 17% en 2004. En raison de la forte augmentation des fonds propres, le capital propre exprimé en pour cent des primes nettes acquises a de nouveau augmenté fortement, pour atteindre 18% (figure 16, tableau 17). Les restructurations du portefeuille des placements engagées en 2002 et 2003 et les opérations de sécurisation effectuées en plus ont eu pour effet que les résultats annuels sont soumis à des fluctuations moins fortes. La structure du portefeuille de placements a été maintenue durant l'exercice sous rapport. C'est ainsi que 50% des placements portent sur des papiers-valeurs à revenu fixe.

Pour l'ensemble des **assureurs dommages** surveillés en Suisse, le capital propre global a augmenté de 2.4%, passant à 18'096 millions de francs. Dans ce segment aussi, l'accroissement est dû principalement aux bénéfices non distribués. Le taux de distribution est sensiblement plus élevé que pour les assureurs vie et s'élève à environ 40% (année précédente environ 58%). Le calcul des taux de distribution des assureurs dommages a été corrigé des résultats négatifs de certaines sociétés. Le résultat actuariel s'est amélioré comme l'année précédente et s'est traduit par un „combined ratio“ nettement plus bas. Comme l'année précédente, les primes nettes acquises ont augmenté plus fortement que les fonds propres. Pour cette raison, la part en pour cent du capital propre par rapport aux primes nettes acquises s'est réduite encore une fois légèrement, passant de 47.1% à 46.1% (figure 16, tableau 17).

Concernant les **réassureurs**, les fonds propres ont augmenté globalement de 3.1%, de 15'496 millions de francs à 15'975 millions de francs. Cette évolution a été influencée positivement par des résultats financiers améliorés et négativement par des taux de distribution légèrement supérieurs et, surtout, par des renforcements de réserves à la charge du résultat. Environ 30% du résultat 2004 ont été attribués sous forme de dividendes (année précédente environ 26%). Pour les réassureurs aussi, le calcul des taux de distribution a été corrigé des résultats négatifs de certaines sociétés. Comme dans le segment des assureurs dommages, les primes nettes acquises ont augmenté plus fortement que le capital propre. Cela a conduit à une légère réduction de la part exprimée en pour cent des capitaux propres par rapport aux primes nettes acquises, de 60.6% à 58.6% (figure 16, tableau 17).



Capitaux propres en % des primes nettes
acquises de l'ensemble des affaires

Figure 16

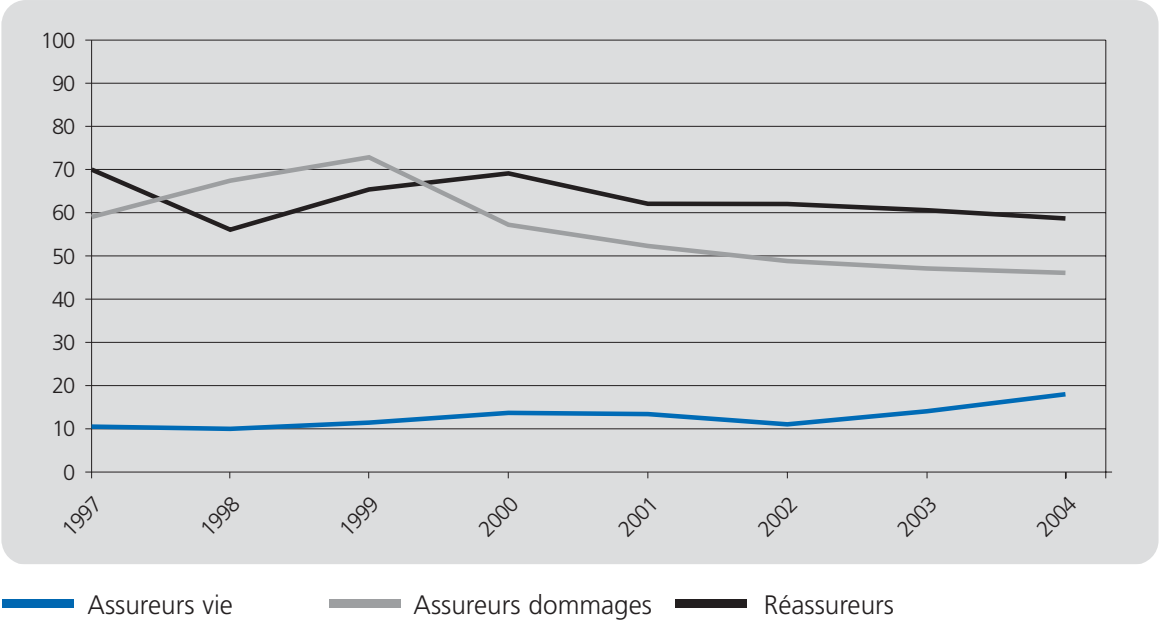


Tableau 17

Année	Assureurs vie		Assureurs dommages		Réassureurs	
	en 1000 de CHF ¹	en % ²	en 1000 de CHF ¹	en % ²	en 1000 de CHF ¹	en % ²
1997	3'896'827	10.48	13'598'929	59.03	7'073'843	69.93
1998	4'193'735	10.05	14'835'550	67.43	6'432'616	56.01
1999	4'610'874	11.93	15'823'052	72.80	7'378'131	65.30
2000	5'210'897	13.69	14'293'336	57.24	7'875'107	69.11
2001	5'386'142	13.39	15'262'078	52.30	14'390'137	62.06
2002	4'427'729	10.90	16'501'124	48.80	14'139'046	62.00
2003	5'664'060	14.00	17'677'393	47.10	15'495'749	60.60
2004	6'653'063	18.00	18'095'915	46.10	15'975'040	58.60

¹ Capitaux propres en 1000 CHF, ² Capitaux propres en % des primes nettes acquises de l'ensemble des affaires



Abréviations et concepts

ASA

Association Suisse d'Assurances

Assurance collective

Plusieurs personnes sont assurées conjointement conformément à un plan d'assurance. Cette notion est en général utilisée en relation avec la prévoyance professionnelle

Assurance dommages

Cette expression désigne les assurances sur la base desquelles seul le dommage effectivement subi est réparé en cas de sinistre. L'assuré ne peut donc pas s'enrichir. La prestation d'assurance est limitée par la somme assurée, la valeur d'assurance et le montant du dommage subi

Assurance sur la vie

Désigne les genres d'assurance dans lesquels le risque assuré dépend de l'incertitude de la durée de la vie humaine et de l'incertitude qui en découle pour l'assuré quant à son avenir. Les principales assurances sur la vie couvrent le risque de décès et les conséquences de la longévité

Autorité de surveillance

Les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont en règle générale surveillées par des autorités cantonales placées sous la haute surveillance de l'OFAS. Les assurances collectives conclues dans le cadre de la prévoyance professionnelle entre les institutions de prévoyance en faveur du personnel et les assureurs-vie privés sont soumises à la surveillance de l'OFAP

Avoir de vieillesse projeté

Selon la LPP, avoir de vieillesse hypothétique calculé lors de la survenance d'une invalidité de l'assuré: avoir de vieillesse acquis à la naissance du droit à la rente d'invalidité augmenté de la somme des bonifications de vieillesse afférentes aux années futures, sans les intérêts. Les bonifications de vieillesse manquantes sont calculées sur la base du salaire coordonné de la dernière année d'assurance. L'avoir de vieillesse projeté est utilisé pour le calcul des rentes d'invalidité et de survivants (en cas de décès, c'est la rente d'invalidité hypothétique à cette date qui est déterminante)

Branche

Branche d'assurance qui inclut un risque spécial comme l'accident, l'incendie, le vol

Call Option

Droit d'acheter des titres déterminés, à une échéance déterminée, pour un prix fixé à l'avance

Captive

Entreprise d'assurance faisant partie d'un groupe d'entreprises. Elle a pour but d'assurer ou de réassurer uniquement des risques auxquels le groupe est exposé

CFB

Commission fédérale des banques

CGA

Conditions générales d'assurance. Dispositions liant les parties au contrat d'assurance et faisant partie intégrante du contrat. Les CGA doivent être conformes à la LCA et sont soumises à l'approbation de l'OFAP dans l'assurance-vie et dans l'assurance-maladie complémentaire

Compliance

Instrument de conduite aidant les collaborateurs à se conformer à l'éthique de l'entreprise.

Conglomérat

Groupe d'entreprises comprenant des banques ou des commerçants en valeurs mobilières et des institutions d'assurance.

Contrôle préventif des produits

L'autorité de surveillance examine et approuve les produits d'assurance, y compris leurs tarifs, avant leur mise sur le marché.

Controlling

Instrument de la conduite d'une entreprise, coordonne la planification des buts, des mesures et des ressources

Corporate Governance

Conduite d'entreprise loyale et transparente

Dérivé

Convention bilatérale fondée sur la valeur de biens ou de produits financiers (par ex. indice d'actions ou d'intérêt) conférant aux parties des droits et des obligations déterminés (par ex. droit d'acheter ou de vendre à des conditions fixées à l'avance)

DFI

Département fédéral de l'intérieur

DFJP

Département fédéral de justice et police

Domage corporel

Domage pécuniaire découlant de blessures ou de mort de personnes

Domage naturel

Sinistre causé par un événement naturel comme par ex. inondation, tempête, grêle

Double gearing

Utilisation double ou multiple des mêmes fonds propres pour l'entreprise-mère et les filiales



Escompte

Calcul de la valeur de recettes ou de dépenses futures à une date déterminée

Facteurs stratégiques de réussite

Éléments-clés sur lesquels sont fondés les buts stratégiques et la gestion des procédures à long terme

Fonds de sûreté

Fortune particulière des assureurs-vie destinée à garantir leurs engagements futurs tels qu'ils découlent des provisions techniques

Fortune particulière

Fortune des assureurs gérée séparément du reste de leur fortune et destinée à garantir les obligations découlant des contrats qu'elles ont conclu

Frais de conclusion

Frais découlant de la réalisation d'un contrat d'assurance, par ex. conseils, examens médicaux, exécution de la police, dépens, commissions

FSAP

Financial Sector Assessment Program. Examen par le FMI et la Banque mondiale: le fonctionnement du marché financier est examiné dans le cadre de discussions approfondies avec la banque nationale, les autorités de surveillance des banques et des assurances ainsi qu'avec les banques et les entreprises d'assurance les plus importantes

FSF

Financial Stability Forum. Echange d'informations et collaboration pour la stabilisation des marchés financiers internationaux

IAIS

International Association of Insurance Supervisors. Association internationale des autorités de surveillance des assurances dont le siège est à Bâle

IASC

International Accounting Standards Committee. Edicte des standards mondialement reconnus concernant les comptes au niveau international

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Lead Coordinator

Dans le cas de conglomérats financiers, il exerce la surveillance spécifique et coordonne la surveillance au niveau du conglomérat avec d'autres autorités de surveillance. Pour les conglomérats financiers avec prépondérance de l'assurance, c'est l'OFAP qui est Lead Coordinator

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité

LSA

Loi fédérale sur la surveillance des assurances

Marge de solvabilité

Valeur minimum, fixée dans la loi en fonction de l'ensemble des affaires, du patrimoine libre de tout engagement prévisible

OFAS

Office fédéral des assurances sociales

OS

Ordonnance sur la surveillance

Participation aux excédents

Si le rendement des placements est supérieur à celui qui résulte du taux technique d'intérêt pris en considération, les assurés reçoivent une participation aux excédents sous forme d'augmentation des prestations, de compte d'excédents avec intérêts ou de réduction des primes encore dues

Prescriptions relatives aux placements

Dispositions légales qui régissent le placement de la fortune des sociétés d'assurance et des institutions de prévoyance d'après les principes de sécurité, de rendement et de liquidité

Prime

Contreprestation du preneur d'assurance pour le risque assumé par l'assureur

Prime brute

Prime nette plus chargements pour frais

**Prime nette**

Prime brute moins prime pour les coûts

Provisions techniques

Provisions pour les prestations échues, pour les dommages différés et pour les prestations futures résultant d'assurances sur la vie et de rentes d'invalidité (réserve mathématique). Dans le bilan, elles indiquent les prévisions des assurés

Put Option

Droit de vendre des titres déterminés, à une échéance déterminée, pour un prix fixé à l'avance

Réassurance

Une entreprise d'assurance directe offrant ses prestations au public reporte une partie du risque qu'elle supporte sur un réassureur. La part du risque qu'elle continue à supporter est appelée plein de conservation, celle qui est transférée porte le nom de cession ou de second risque

Réserve mathématique

Composante épargne des primes capitalisée. Joue un rôle important dans l'assurance de risque car, pendant toute la durée du contrat, des primes constantes sont perçues alors que les risques couverts augmentent avec l'âge. Les assureurs doivent capitaliser les parts de primes trop élevées du début pour les compenser

Settlement Agreement

Arrangement entre les représentants des victimes de l'holocauste et des grandes banques suisses pour une liquidation forfaitaire de toutes les prétentions

Solvabilité

Capacité de l'assureur de remplir ses engagements financiers. Celle-ci dépend notamment d'un niveau suffisant des provisions techniques, des fonds propres et du niveau de réassurance

Sub Coordinator

Dans le cas de conglomérats financiers, il exerce la surveillance spécifique. Pour les conglomérats financiers avec prépondérance de l'assurance, c'est la CFB qui est Sub Coordinator

Surveillance intégrée

Surveillance des conglomérats financiers qui comprennent aussi bien des assureurs que des fournisseurs de services financiers soumis à une surveillance, comme les banques ou les commerçants en valeurs mobilières

Surveillance matérielle

Pour protéger les assurés, l'autorité de surveillance peut intervenir directement dans l'exploitation d'une entreprise d'assurance et prendre les mesures utiles allant jusqu'à la liquidation

Système de la capitalisation

Préfinancement des prestations d'assurance futures par l'accumulation individuelle de capital d'épargne. S'oppose au système de la répartition

Système de la répartition

Les dépenses (prestations d'assurance) d'un exercice sont financées à la même hauteur par les recettes (de primes). L'AVS est l'exemple-type d'un financement des prestations d'assurance selon le système de la répartition

Swap

Convention bilatérale prévoyant l'échange de flux financiers futurs. Le swap doit permettre d'échanger des conditions de paiement différentes si les conditions souhaitées sont difficiles à obtenir. Ces flux financiers peuvent reposer par exemple sur des devises (swap de devises) ou des taux différents (swap de taux d'intérêt)

Taux de conversion

Taux utilisé pour le calcul de la rente de vieillesse annuelle LPP sur la base de l'avoir de vieillesse. Le taux de conversion est fixé par le Conseil fédéral sur la base de l'espérance moyenne de vie

TEDAP

Banque électronique de données et programme électronique de traitement pour la réalisation d'importantes analyses des rapports des assureurs à l'OFAP

TFA

Tribunal fédéral des assurances

US- GAAP

US Generally Accepted Accounting Principles

Valeur de rachat

Les assurances sur la vie pour lesquelles il est certain que l'événement assuré se réalisera (par exemple assurances mixtes avec prestations en cas de vie ou de décès) peuvent en principe être rachetées. Les règles concernant le rachat doivent faire partie des CGA. A la demande de l'ayant droit, l'OFAP contrôle gratuitement le calcul d'une valeur de rachat

Adresses

Département fédéral des finances DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Les décisions de l'OFAP et du DFF peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission fédérale de recours en matière de surveillance des assurances privées. Les décisions de cette dernière peuvent faire l'objet d'un recours de droit administratif devant le Tribunal fédéral.

Commission fédérale de recours en matière de surveillance des assurances privées
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
Téléphone 031 322 75 07

Tribunal fédéral
1000 Lausanne 14
Téléphone 021 318 91 11

Ombudsman de l'Assurance privée

Pour la Suisse allemande (siège principal)
Kappelergasse 15
Case postale, 8022 Zurich
8001 Zurich
Téléphone 044 211 30 90
Fax 044 212 52 20
E-Mail help@versicherungsombudsman.ch

Secrétariat pour la Suisse romande
Chemin des Trois-Rois 5B
Case postale 2608, 1002 Lausanne
1003 Lausanne
Téléphone 021 317 52 71
Fax 021 317 52 70
E-Mail ombudsman@avocats-ch.ch

Secrétariat pour la Suisse italienne
Via Giulio Pocobelli 8
Casella postale 10, 6903 Lugano
6900 Lugano
Téléphone 091 967 17 83
Fax 091 966 72 52
E-Mail avvcaimi@swissonline.ch

Association Suisse d'Assurances ASA
C.F. Meyer-Strasse 14
Case postale
8002 Zurich
Téléphone 044 208 28 28
Fax 044 208 28 00
E-Mail info@svv.ch
www.svv.ch

Office fédéral des assurances privées OFAP
Schwanengasse 2
CH-3003 Berne
Téléphone +41 (0)31 322 79 11
Fax +41 (0)31 323 71 56
E-Mail info@bpv.admin.ch
www.bpv.admin.ch